

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 17/06/2016
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : M. Christian EVEQUE représenté par M. Bruno HEMERY

Secrétaire de séance : Mme Agnès PISSY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 20/05/2016.

Délibère favorablement...

- sur la proposition de plan de financement du projet inscrit au contrat régional d'équilibre territorial (CRET) pour la réfection de la toiture de la bergerie, l'implantation de panneaux photovoltaïques et l'étude du potentiel éolien de la commune et donne au maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre ;
- sur l'adhésion de la commune à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Énergies Renouvelables du Gapençais (ErdG) pour 10 parts (500 €) ;
- pour une demande d'attribution d'un financement au titre des amendes de police pour la mise aux normes du dos d'âne des Faysses ;
- pour agréer le projet d'aménagement forestier 2017-2036 de la forêt communale de Barcillonnette présenté par l'Office National des Forêts (ONF) ;
- pour participer à hauteur de 64 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Décide

- de l'ordre des phases du projet bergerie : installation 1ère entreprise (août), toit (2016-2017), espace communal (2017), ateliers (au fur et à mesure, en fonction des projets présentés) ;
- de solliciter des porteurs de projets pour l'espace communal (café associatif, programmation d'événements, services à la population...) ;
- des priorités pour les travaux de voirie rurale, dans l'attente de l'appel à projet du département ;
- de maintenir la priorité donnée à l'implantation d'activités agricoles, en dépit de la demande d'un habitant d'affecter la source de Combe Baisse à l'arrosage des jardins privés ;
- des dates de fermeture estivale du secrétariat (3 premières semaines d'août et 1ère semaine de septembre) ;
- d'organiser, à l'occasion de la fête du village, une cérémonie locale, après que Mme Marushka DELABRE s'est vu remettre son décret de naturalisation par M. le Préfet des Hautes Alpes et procédera de la même manière dès qu'un autre cas se présentera ;
- de confirmer la démarche de la commune pour un Plan Local d'Urbanisme, en dépit du coût de la procédure (entre 30000 et 40000 €) car les possibilités offertes par un cahier de prescription annexé à la carte communale ne permettraient pas de répondre à nos objectifs. Il est en outre impératif de disposer d'un document d'urbanisme efficient si la constitution de la communauté d'agglomération se confirme. Sans un tel outil, nous serions à terme soumis au cadre d'un futur plan local d'urbanisme intercommunal dont la construction nous échapperait ;

Est informé...

- des modalités de réalisation des travaux d'accès à la bergerie, générant un surcoût de 2500€ par rapport au devis initial de 16381 € HT), du fait de la faiblesse du mur de soutènement qui a dû être abattu et remplacé par un talus (rappel : financement des travaux inclus dans le prêt initial, à concurrence de 20000 €) ;
- des résultats des contacts pris avec ErdG pour l'appui aux projets concourant à conduire Barcillonnette vers l'énergie positive (photovoltaïque, éolien et hydroélectrique) ;
- des conditions de réalisation de la réfection de la toiture de la grange, comportant notamment les finitions complémentaires et la remise obtenues grâce à la cession des tuiles à l'entreprise ;
- du remboursement, par les organisateurs du rallye de Monte Carlo, des frais occasionnés par la réparation des dégâts causés par des voitures dans le village (500 €) ;
- de la contribution de M. VATE (400 €) au travaux de réfection de la façade de sa maison, suite à la démolition du four (cette réparation, d'un coût total de 2700 € incombait principalement à la commune, à l'origine du dommage) ;
- de la décision du préfet de valider la délibération du conseil communautaire sur le transfert de la compétence « piscine de Tallard » à la CCTB (rappel : nous avons voté contre et la majorité qualifiée en référence aux nombre de membres n'était pas acquise) ;
- de la réponse négative du maire (conforme à la position des services de l'état) à la sollicitation d'un propriétaire de terres agricoles sur la commune, souhaitant implanter une centrale photovoltaïque au sol, en lien avec un installateur (rappel : priorité donnée aux toitures dans les projets de la commune et objectif affiché de lutte contre la déprise agricole) ;
- de la liquidation des frais de procédure de péril imminent sur la maison MICHEL, du fait du remboursement des honoraires de l'expert mandaté par la commune (la situation de péril ordinaire engage le nouveau propriétaire à exécuter les travaux nécessaires dans les délais prescrits).

Demande au maire...

- d'élaborer un projet et de solliciter des subventions pour l'aménagement d'un espace d'archivage et de rangement dans la grange, en complément de travaux en régie ;
- de prendre un arrêté désignant Mme BRICOUT coordinatrice du recensement et Mme ESTEVE agent recenseur ;
- de faire procéder au remplacement de l'outillage volé dans l'atelier communal, pour une somme de 2400 €, compte tenu d'un remboursement de 1400 € par l'assurance, de 600 € déjà budgétés à cette fin et d'un supplément de 400 € (une aide exceptionnelle sera sollicitée à ce titre).

Le prochain conseil municipal est reporté au **29 juillet 2016** à 20h30 (initialement prévu le 15 juillet). Il sera précédé à 18h30 d'une réunion de la commission des finances.

La secrétaire de séance
Maire

Le

Mme PISSY
JP TILLY